



Laon, le 23 mai 2016

## Communiqué de presse

**Le Préfet de l'Aisne réquisitionne deux nouvelles stations service à Château-Thierry et Soissons, ce qui porte à cinq le nombre total de stations service du département réquisitionnées afin d'assurer exclusivement l'approvisionnement en carburant des véhicules appartenant aux services d'urgence.**

Le blocage de plusieurs dépôts de carburant et la multiplication des phénomènes de réapprovisionnement par précaution de la part de certains automobilistes génèrent des difficultés d'approvisionnement dans plusieurs stations service du département de l'Aisne.

Pour une durée de 3 jours, à compter du lundi 23 mai, et afin de prévenir toute difficulté d'approvisionnement en carburant des services prioritaires de sécurité et de secours, le Préfet de l'Aisne a décidé de réquisitionner, par arrêtés en date des 22 et 23 mai 2016, cinq stations service dans le département :

- la station service Intermarché, 167 avenue Pierre Mendès France à Laon (02000) ;
- la station service Intermarché, ZAC La Vallée – rue Antoine Parmentier à Saint-Quentin (02100) ;
- la station service Leader Price, ZA La Planchette – rue Raymond Poincaré à Tergnier (02700) ;
- la station service Total, 9 rue de Villeneuve à Soissons (02200) ;
- la station service Avia, 13 rue Jules Lefebvre à Château-Thierry (02400).

Ces stations service approvisionneront en carburant exclusivement les véhicules prioritaires suivants : Police, gendarmerie, SDIS, service du déminage, activités hospitalières (SAMU et SMUR, véhicules des établissements hospitaliers, ambulances, transport de produits pharmaceutiques), activités médicales (médecins et infirmiers), véhicules d'intervention (GDF, ERDF, services de voirie : DIR et conseil départemental), ainsi que les véhicules de transport en commun.

Cette mesure permettra de garantir la continuité du service public sur l'ensemble du département de l'Aisne.

Il est rappelé l'interdiction de vendre, d'acheter, de distribuer ou de transporter du carburant dans tout récipient transportable (jerricans, bidons, etc.).

Le Préfet de l'Aisne en appelle de nouveau au civisme et à la responsabilité de chacun. Les automobilistes sont invités à se rendre dans les stations service uniquement lorsque cela est strictement nécessaire.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés et restent attentifs à l'évolution de la situation.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet\_02